



Questions d'Éduc.

Collection Dossiers UNSA Éducation
www.unsa-education.com

N° 011 janvier 2014

**Pour une
Éducation
inclusive,
tolérante et solidaire**

La fédération UNSA des métiers de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture



Sommaire

3 **Le respect de tous et de chacun**

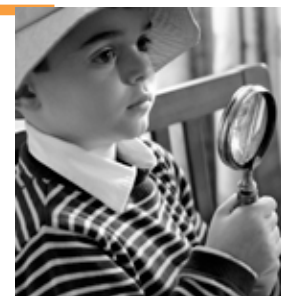


4-5 **Pas de discrimination à l'École ?**

6 **Lutte contre les discriminations et Éducation nationale**

7 **Discriminations et Éducation hors scolaire**

8 **Une Éducation inclusive face au handicap..., mais pas seulement !**



Des exemples concrets pour agir

9 **ABCD de l'égalité : éduquer contre les stéréotypes de genre et prévenir les discriminations**



10 **Projet TALENT : un exemple à suivre de lutte contre les discriminations. Pour que l'École pour tous devienne leur... quotidien**

11 **Pour aller plus loin**



Ont participé à ce numéro

Laurent ESCURE

Secrétaire général - UNSA Éducation

Fabrice COQUELIN

Directeur Publication - UNSA Éducation

Denis ADAM

Secrétaire national - Secteur Éducatif

Secteur Éducation

Pour la rédaction

Secteur Communication

Pour la réalisation

Photographies

Pascal Lebrun, Luc Bentz, Photolibre, Fotolia

Illustrations : LJ, Service Communication

Nos Partenaires



Ces dossiers sont aussi téléchargeables sur <http://cha.unsa-education.com/>

2

Questions d'Éduc. N°011 janvier 2014



Le respect de tous et de chacun

La question des discriminations se vit en deux dimensions dans le domaine de l'Éducation :

- comment éduquer contre les discriminations ?
- comment faire pour que le système éducatif ne soit pas discriminant ?

Si les deux aspects se complètent, leur articulation ne va pas forcément de soi. Nous connaissons tous le caractère discriminant -particulièrement dans l'égalité fille/garçon- de nombreux manuels scolaires, de jeux, ou de certaines activités. Le plus souvent, leur usage ne relève d'aucune volonté intentionnelle de mal faire ou de faire du mal... Ils peuvent être, au contraire, accompagnés de discours de tolérance, d'accueil, de respect...

Mais, là encore, il faut se méfier des habitudes et des banalisations.

L'Éducation peut être, bien entendu, un rempart contre les maltraitances. En luttant contre les stéréotypes, en ne véhiculant pas les clichés, en donnant accès à la connaissance scientifique, elle s'oppose au simplisme et aux poncifs qui nourrissent les peurs et les haines.

Mais, bien qu'indispensable, le savoir ne suffit pas s'il n'est accompagné, confirmé, affirmé par des démarches, des attitudes, des comportements qui le renforcent.

Faire des lieux éducatifs des structures bienveillantes impose qu'ils soient des lieux inclusifs, de tolérance et de respect :

- que chacun, quels que soient sa couleur, son origine, son sexe, son orientation sexuelle... y soit accueilli dans la dignité et considéré comme un être humain à part entière, normal et éduicable ;
- que tous participent à la construction d'un meilleur vivre ensemble grâce à des procédures qui permettent les diversités, les mixités et ne soient pas excluantes des uns ou des autres.

Cela signifie que des mots, des expressions, des gestes, des attitudes soient bannis des lieux d'éducation, pas seulement dans les classes, mais dans l'ensemble des établissements (couloirs, gymnases, vestiaires, ateliers...), tant pour les éducateurs que pour les enfants et les jeunes.

De nombreuses actions et mobilisations existent dans ce domaine dans l'Éducation, de l'accueil de personnes en situation de handicap à la semaine de lutte contre le racisme, des ABCD de l'égalité à des projets territoriaux spécifiques...

Tous contribuent à la prise de conscience que la richesse vient de la différence. C'est le premier enseignement et sans doute le plus important !



Pas de discrimination à l'École ?

L'École se présente généralement comme un lieu où, par essence, les discriminations n'existent pas ! L'institution s'adresse à tous et a pour objectif d'offrir, à chacun, une égalité de chances et de traitement. Pourtant, cela n'est pas si évident !

Du point de vue de l'École, la discrimination peut être présente entre les élèves, ressentie par les parents d'élèves ou exercée par les entreprises qui reçoivent les jeunes en stage.

Elle s'estime rarement responsable de pratiques discriminatoires et les agents ne se sentent pas forcément concernés.

Le ministère de l'Éducation nationale invite régulièrement, dans ses circulaires,

les établissements à conduire des actions de lutte contre le harcèlement, l'homophobie, le racisme, pour l'égalité filles-garçons.

Lorsque certaines études statistiques laissent entrevoir qu'il peut y avoir des discriminations, l'École les attribue à la Société.

Pourtant, la situation est plus complexe et des pratiques discriminatoires peuvent exister dans le traitement des élèves.

L'Éducation nationale devrait se questionner sur la façon dont elle traite les élèves ou les parents et vérifier si le système ne génère pas, par ses modes de fonctionnement, par ses discours sans peut-être le vouloir, des actes de discriminations.

La discrimination peut se manifester de façon plus ou moins insidieuse, dans un traitement différencié des élèves ou de leurs parents selon, par exemple, le sexe ou l'origine.

Ainsi, des risques d'inégalité peuvent exister dans les conseils de classe au moment de l'orientation, dans l'accès aux stages, dans la relation aux parents ou dans les interactions avec les élèves. L'École doit mettre en place des méthodes, des procédures, des outils pour s'en prémunir et vérifier que tous les élèves sont traités de manière identique quels que soient, par exemple, leur origine ou leur sexe.

N'est-on pas plus ou moins sévère dans les conseils de discipline ?

À niveau égal, n'envoie-t-on pas plus de jeunes d'origine immigrée dans les filières professionnelles ?

Ne refuse-t-on pas d'envoyer en stage certains élèves dont on sait que les employeurs pourraient ne pas les recevoir ?

N'a-t-on pas encore tendance à refuser aux filles l'accès à des filières réputées être traditionnellement des métiers " masculins " ou à ne pas mettre en place les conditions qui vont favoriser leur réussite ?

N'a-t-on pas pour principe que les familles d'origine étrangère ne peuvent aider leurs enfants ?



Ce qui favorise les comportements discriminatoires à l'École

Les discriminations à l'École

Différents facteurs peuvent entraîner des discriminations à l'École. Parmi ceux-ci, on repère :

- la ségrégation spatiale (carte scolaire, implantation de certaines filières...);
- la ségrégation dans la constitution des classes (par niveau, par option...);
- les affectations des enseignants (et particulièrement des nouveaux, dans des classes ou des établissements qui nécessiteraient plus d'expérience);
- la faible formation pédagogique (qui ne permet pas d'avoir des leviers pour faire avancer tous les élèves);
- l'absence de travail en équipe et de projets communs (permettant de partager des regards croisés sur les élèves);
- l'externalisation du travail personnel par le biais des devoirs à la maison (alors que tous ne pourront les réaliser dans les mêmes conditions : aide des parents, lieu pour travailler, livres, ordinateurs...);
- le manque de didactique en pédagogie;
- certaines tâches scolaires centrées sur l'abstraction sont rarement explicitées, elles sont considérées comme allant de soi;
- les fonctions de l'écrit liées à la construction de la pensée sont rarement enseignées;
- un système d'évaluation qui sanctionne l'échec et qui renvoie la responsabilité à l'élève;
- plus l'élève est perçu loin de l'École, plus on va se centrer sur les comportements et moins sur les apprentissages;
- un mécanisme d'orientation qui ressemble à un vaste système de tri social.

<http://centre-alain-savary.ens-lyon.fr/CAS/documents/documents-sk/referentiel-sur-la-discrimination-a-lecole>

Alors que faire ? Comment faire ?

- Accepter de se questionner sur ses pratiques individuellement et collectivement.
- Mettre en œuvre des formations en direction de l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale.
- Lutter contre les stéréotypes, préjugés, représentations sociales qui influent sur les attentes des personnels en direction des familles et des élèves.
- Essayer de mettre en œuvre des stratégies contre les pratiques discriminatoires qui auront été identifiées.



Lutte contre les discriminations et Éducation nationale

Le ministère de l'Éducation nationale a engagé, depuis plusieurs années, une politique de lutte contre les discriminations.

En effet, la mission de l'École est de :

- promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes,
- faire prendre conscience des discriminations,
- apprendre le respect de l'autre et ses différences,
- faire reculer les stéréotypes.



Elle se traduit régulièrement par des circulaires qui incitent les rectorats à mener des politiques actives et les établissements scolaires à conduire des actions dans le cadre de leurs projets d'établissement et des comités d'éducation à la santé et la citoyenneté.

L'Éducation nationale s'est particulièrement engagée en matière :

- d'égalité filles-garçons par le programme « ABCD » et en matière d'orientation,
- de lutte contre l'homophobie,
- de lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

En matière de lutte contre l'homophobie, des partenariats ont été mis en œuvre avec des associations agréées telles que Estim, Contact et SOS Homophobie qui peuvent intervenir au sein des établissements.

Différents outils existent :

- la Halde propose un outil d'e-learning pour repérer les situations de discrimination, notamment en matière d'homophobie et y remédier ;
- le CIDEM (Civisme et DÉMocratie) propose des « itinéraires de citoyenneté » ;
- une brochure « l'homophobie, savoir et réagir », est disponible sur le site Eduscol ;

- un site « Ligne Azur » et un numéro d'appel sur la question de l'identité et l'orientation sexuelle. Sur le plan de la lutte contre le racisme, le CIDEM peut aider les établissements à préparer la « semaine de l'Éducation contre le racisme » et la « journée mondiale contre le racisme du 21 mars », rebaptisée « journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale » par l'assemblée générale des Nations unies.

Une liste des actions éducatives possibles figure au BO du 30 juin 2012 du MEN, notamment dans la rubrique VI : Compétences sociales et civiques « Éducation à la citoyenneté et aux Droits de l'Homme » et l' « Éducation à la Santé ».

Le point de vue de l'UNSA Éducation

Le renforcement du rôle primordial de l'Éducation dans la lutte contre toutes les formes de discrimination, l'apprentissage des valeurs du vivre ensemble, de l'acceptation de l'Autre et des cultures différentes, passe par la formation initiale et continue de l'ensemble des personnels éducatifs.

Les actions contre les discriminations ne peuvent produire des effets qu'à partir du moment où elles sont menées dans la durée, ce qui signifie la mobilisation de l'ensemble de l'équipe éducative, le recours à des partenaires extérieurs, et donc des moyens pour mener des projets sur le long terme.

Discriminations et Éducation hors scolaire

Dans les structures éducatives en dehors de l'École, la question de la discrimination se pose également selon le même axe double qui nécessite de la cohérence entre les valeurs transmises et les comportements quotidiens. Partout où la démarche d'éducation populaire est revendiquée parce qu'elle souhaite la fin des inégalités, la transformation des rapports sociaux, l'épanouissement de chacun, la lutte contre les discriminations ne peut être qu'une priorité.

Nombre des structures éducatives hors scolaires sont des associations. Une vigilance toute particulière doit se mettre en place pour que dans les instances dirigeantes, conseils d'administration et bureaux, il n'y ait pas d'attitudes qui viseraient à discriminer des personnes.

Les associations qui emploient des salariés doivent aussi faire attention lors des entretiens

d'embauche à ne pas avoir de comportements discriminatoires qui écarteraient d'un poste telle ou telle candidature sans raison objective. Il est donc conseillé de se munir auparavant de grilles d'évaluation pour éviter toute discrimination directe ou indirecte.

Il appartient aux associations -et en particulier à toutes celles qui s'inscrivent dans une démarche

d'Éducation populaire- de mettre en œuvre des actions de formation de leurs bénévoles et salariés et de sensibilisation des publics avec lesquels elles interviennent.



Ces associations peuvent :

- monter des actions avec d'autres dont le projet associatif et les statuts prévoient spécifiquement de lutter contre les discriminations, notamment dans le domaine de l'égalité femmes-hommes, de la lutte contre l'homophobie, le racisme, l'antisémitisme etc. ;
- concevoir des projets spécifiques et utiliser des méthodes pédagogiques liées, par exemple, au théâtre interactif afin de faciliter les prises de conscience et des changements d'attitude ;
- accompagner des victimes dans des démarches juridiques auprès du Défenseur des droits ou de ses délégués départementaux ;
- avoir un rôle éducatif auprès des personnes et, en particulier, des jeunes qui ont intériorisé

un sentiment de discrimination qui les pousse à se démotiver ou à commettre des actes délinquants, afin de les engager à ne pas renoncer et à militer.

De nombreux outils pédagogiques existent, parmi eux, un guide : *Prévenir et lutter contre les discriminations et les rapports de domination, petit traité à l'usage des actrices et acteurs de la jeunesse*, édité par l'ACSE de Bretagne en partenariat avec le CRIJ, Léo Lagrange, la Ligue de l'enseignement, les missions locales, le Rectorat...

Ce guide a pour objectif d'aider les acteurs en les aidant à réfléchir sur la notion de discrimination, en donnant des informations mais aussi en présentant les conséquences d'expériences discriminatoires sur la construction de l'identité des jeunes. Il propose des démarches éducatives comme l'approche interculturelle ou le travail sur les représentations.

Une Éducation inclusive face au handicap... mais pas seulement !

La loi de Refondation de l'École de la République instaure la notion d'École inclusive, que nous appelons de nos vœux. Si cette approche s'applique à l'origine à l'accueil des enfants et des jeunes en situation de handicap, elle doit -pour nous- être comprise dans un sens plus large.



« Terme prôné par les spécialistes européens des élèves dits en difficulté ou en situation de handicap, l'inclusion scolaire va bien au-delà d'un slogan inventé pour un public ciblé ».

Ainsi présentaient *Les Cahiers pédagogiques*, en 2012, la sortie d'une recherche européenne, publiée sous la direction de Danielle Zay *L'éducation inclusive, une réponse à l'échec scolaire ?* et qui montrait « les voies d'un bouleversement de notre système qui passerait de l'exclusion à l'inclusion, pour que l'école française devienne enfin républicaine et démocratique ».

En effet, tous les travaux internationaux mettent en évidence que « moins il y a de cancrés,

plus il y a d'excellents élèves », ou pour le dire autrement la lutte contre l'échec scolaire bénéficie à tous, même à ceux qui n'en sont pas victimes. L'hétérogénéité des classes, si elle entraîne la différenciation pédagogique, la coopération et la promotion (au lieu du redoublement, de la sélection, de l'orientation précoce) permet de rejoindre les critères des systèmes éducatifs les plus efficaces, tels que les caractérise Nathalie Mons.

La différence vécue positivement est une richesse. « *La ressemblance n'existe pas en soi : elle n'est qu'un cas particulier de la différence, celui où la différence tend vers zéro* », expliquait Claude Lévi-Strauss. Aussi, est-il salutaire que les lieux d'Éducation, les classes ne soient pas des structures qui visent à faire tendre les différences vers zéro (ce qui est souvent le résultat de la sélection ou de l'orientation subie), mais au contraire lui permette d'être un levier d'épanouissement

et de construction individuel et collectif.

L'Éducation inclusive, qui permet d'accueillir toutes les différences, *la situation de handicap, les langues et cultures étrangères, les différents modes de vie, les orientations sexuelles*, doit être un cadre structurant et rassurant. C'est un levier majeur de la lutte contre les discriminations de toute nature.

Cette approche du vivre ensemble est inscrite dans les actuelles compétences du socle commun (pilier 6), tels le respect des autres, la civilité, le refus des stéréotypes et des discriminations.

Elle passe par l'apprendre ensemble qui construit la « *culture commune* » prônée par la nouvelle dénomination du socle *commun de connaissances, compétences et culture*. C'est à cette condition que s'instaure une Éducation de l'équité qui s'oppose à l'Éducation de l'égalité des chances qui, elle, continue de reposer sur la concurrence.

ABCD de l'égalité : éduquer contre les stéréotypes de genre et prévenir les discriminations

Les stéréotypes de genre, reproduits parfois de façon involontaire, entraînent, par la suite, des attitudes discriminantes. C'est donc, dès le plus jeune âge, qu'il convient d'agir afin de corriger, d'éduquer à l'égalité en démontant les a priori et en travaillant sur les représentations que véhiculent nos sociétés.

Pour ce faire, le ministère de l'Éducation nationale et le ministère chargé des Droits des femmes et de l'Égalité ont lancé, il y a plusieurs mois, une expérimentation dans 10 académies volontaires, les « ABCD de l'égalité ».

Un site internet de « l'ABCD * » a été mis en place ; il permet d'avoir accès à différentes ressources et de partager expériences et réactions (des conférences, des interviews de chercheurs et institutionnels spécialistes du sujet ; des parcours pédagogiques et une sélection d'activités, téléchargeables, pour éduquer à l'égalité ; des ressources institutionnelles et associatives pour alimenter la réflexion).

Vincent Peillon et Najat Vallaud-Belkacem ont présenté, le 13 janvier dernier, un premier bilan de ce dispositif qui doit comporter une phase plus formelle d'évaluation avant une probable généralisation du dispositif, en septembre 2014.

Lors d'une récente visite dans un établissement de Villeurbanne, cadre du lancement officiel des ABCD, la ministre Najat Vallaud-Belkacem a insisté sur le fait qu'il s'agit aussi de « lutter contre toutes les autocensures » qui empêchent l'accès des filles mais aussi des garçons à certains métiers considérés de façon abusive comme « féminins » ou « masculins ».

En effet, *infirmière* pour les femmes, *pompier* pour les hommes : une étude récente de la DARES (Direction de l'Animation de la Recherche des Études et des Statistiques) prouve que les clichés de l'école maternelle restent bien ancrés. L'étude relevant également que, si plusieurs facteurs contribuent à cette ségrégation professionnelle, l'Éducation a « une importance particulière ».

Raison de plus pour donner à ces « ABCD de l'Égalité » toute la place qu'ils méritent et à attendre, n'en doutons point, leur généralisation à la rentrée 2014.

Le programme comporte quatre phases :

- formation des formateurs et formatrices (IEN, CPC) ;
- sensibilisation des enseignantes et enseignants du 1er degré : Il s'agit de proposer aux enseignants des séquences pédagogiques, au sein des programmes officiels existants, pour « faire prendre conscience aux enfants des limites qu'ils se fixent eux-mêmes, des phénomènes d'autocensure trop courants, leur donner confiance en eux, leur apprendre à grandir dans le respect des autres » ;
- expérimentation et accompagnement des enseignants dans les classes pour mettre en œuvre des activités de prise de conscience ;
- évaluation du dispositif.

Les premiers résultats sont particulièrement encourageants quant au bien-fondé d'une telle action :

- 86% des enseignants formés au module admettent avoir pris conscience de leur participation inconsciente de la reconstitution des stéréotypes éducationnels.
- 95% des enseignants déclarent ne jamais avoir été formés auparavant sur la thématique de l'égalité filles-garçons.
- 89% déclarent pouvoir désormais repérer et analyser les situations scolaires productrices d'inégalités sexuées.
- 75% pensent pouvoir agir sur la durée, sur eux-mêmes et sur les élèves, pour créer les conditions d'une éducation à l'égalité pour les filles et les garçons.

* <http://www.cndp.fr/ABCD-de-l-egalite/accueil.html>

Projet TALENT : un exemple de lutte contre les discriminations à suivre

Entre 2005 et 2013, un projet expérimental de lutte contre les discriminations a été développé par l'académie de Nancy, sur la question de l'« accès aux stages et à l'orientation pour les jeunes issus de l'immigration », à partir d'un diagnostic de départ mettant en évidence que l'Éducation nationale coproduisait de la discrimination de manière plus ou moins consciente.

Une fois ce constat effectué, il s'agissait de concevoir et produire des actions et outils pour lutter contre les discriminations :

- la formation : 600 personnes, chefs d'établissement, chefs de travaux, enseignants ont été sensibilisés lors de formations à la question des discriminations ;
- des fiches thématiques ;
- des court et moyen métrages relatant des interviews d'enseignants, cadres d'entreprises, élèves, CPE... ;
- une lettre électronique « Discrimin'action » sur les actions conduites par l'académie et la lutte contre les discriminations au niveau national ;
- une liste de diffusion de personnes sensibilisées permettant de pouvoir échanger sur les situations rencontrées et mutualiser les pratiques ;
- une plaquette d'information à destination des élèves ;
- un rapport a été établi « La discrimination de l'école à l'entreprise, la question de l'accès

aux stages des élèves de lycée professionnel en Lorraine ». Ce projet a été mis en place avec différents partenaires tels que l'ACSE (Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances), l'UPA (Union Professionnelle Artisanale), le conseil économique et social, la chambre régionale des métiers, la CFDT, et financé dans le cadre du programme européen « EQUAL ». Peu à peu, le projet a été étendu à d'autres formes de discrimination.

Pour que l'École pour tous devienne leur ... quotidien !

En partenariat avec des associations qui travaillent avec des enfants en situation de handicap et en préparation de la journée mondiale des personnes handicapées (le 3 décembre), le journal pour enfants « Mon quotidien » a publié, en novembre dernier, un numéro consacré à l'École inclusive.

Ainsi, les 12 pages spéciales proposent des articles et des témoignages pour mieux comprendre ce qu'est un handicap, porter un autre regard sur les différences et appréhender un monde partagé. Centré sur l'École pour tous, le journal insiste sur le droit pour tous à l'Éducation et met en évidence l'« effet télécommande »... conçu initialement pour les personnes tétraplégiques, cet outil est aujourd'hui utile à tous... Il a même profondément changé nos comportements face au petit écran, et ailleurs, en initiant le « zapping ». Une manière imagée de montrer que ce qui est « vital pour certains » est un plus pour tous,

comme en témoigne le champion handisport de rugby Ryadh Sallem.

En guise de conclusion de cet outil, que peuvent bénéfiquement utiliser tous les éducateurs, cette phrase du sociologue Emile Durkheim, proposée à la réflexion de tous :

« La nature crée les différences, c'est la société qui crée les inégalités ».



Pour aller plus loin

Qu'ils émanent des institutions, des associations ou des territoires, de nombreux sites sont des ressources en matière de lutte contre toutes les formes de discriminations, décrivant les situations, proposant des pistes, partageant des projets. Parmi eux, voici quelques adresses non exhaustives.

<http://reseau-lcd-ecole.ens-lyon.fr/>
<http://eduscol.education.fr/pid23261/lutte-contre-les-discriminations.html>
<http://www.cndp.fr/crdp-toulouse/alaie/spip.php?article89>
<http://www.unesco.org/new/fr/social-and-human-sciences/themes/fight-against-discrimination/role-of-education/>
http://approches.fr/spip.php?page=dossier&id_mot=178
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/134000424/0000.pdf>
http://www.cemea-pdll.org/IMG/pdf/1-action_discriminations_sexistes_cemeas-2.pdf
<http://www.projets-citoyens.fr/node/2616>
http://circgdquevilly.spip.ac-rouen.fr/IMG/pdf/pretexte_liotard_agir_contre_les_discriminations_dans_le_sport.pdf
http://eycb.coe.int/compasito/fr/chapter_5/3.html
<http://www.savethecity.fr/le-jeu/>



Plusieurs sites proposent également des outils pour agir, éduquer, intervenir (jeux, livres, films, expositions...).
En voici quelques-uns :

http://www.ateliersanteville-paris18.fr/IMG/pdf_Boite-a-outils-LCD.pdf
<http://www.cndp.fr/crdp-dijon/Semaine-de-lutte-contre-le-racisme,2359.html>
<http://www.vodkaster.com/Listes-de-films/Ces-films-contre-les-discriminations>
<http://www.laligue38.org/exposition-discriminations-qui-comment-pourquoi>
<http://www.actualite.com/les-maisons/in-differences-le-festival-du-livre-contre-la-discrimination-40993.htm>
<http://www.citoyendedemain.net/temoignages/emissions-tv-contre-discriminations>

Un syndicat pour moi!

Adhérer c'est être
plus forts ensemble



La **fédération UNSA**
des **métiers** de l'**Éducation**
de la **Recherche** et de la **Culture**

<http://contact.unsa-education.com/contact.php>



Plus forts ensemble !

